Prêts et bourses

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Site Internet :
http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/

Information générale à l'intention des parents

Document réalisé par
Farah-F. Jean, Conseillère d'orientation
Commission scolaire au Coeur-des-Vallées
819-427-6252 Poste 1028

CE QU'EST LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES ?

- *Grâce à l'aide financière aux études (AFE), les jeunes qui n'ont pas beaucoup de moyens financiers peuvent compter sur les prêts et bourses pour pouvoir faire des études après le secondaire.*

- *Les critères considérés pour être admis à l'AFE:*

✓ *Citoyenneté canadienne*
✓ *Résidence au Québec*
✓ *Études à temps plein*
✓ *Niveau d'études: sec. professionnel, collégial, universitaire*
✓ *Études : au public - au privé (reconnu)*
✓ *Études au Québec - Hors-Québec (conditionnel)*
✓ *Périodes d'admissibilité (nombre de mois maximum par ordre d'enseignement)*
✓ *Limite d'endettement (montant maximum par ordre d'enseignement et cycle)*

- *Une fois le formulaire de demande en ligne est rempli et que le dossier est complet, l'AFE procède à un calcul pour déterminer l'aide financière possible à accorder.*

QU'EST-CE QUI INFLUENCE LE CALCUL?

PARAMÈTRES DE CALCUL

DANS LE CALCUL DE L'AIDE ON CONSIDÈRE :

- *LA CONTRIBUTION DE L'ÉTUDIANT (ses revenus)*
  - *Revenus **bruts** de l'année d'attribution (l'année des études) (donc du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 (une estimation des revenus)*

- *LA CONTIBUTION DES PARENTS (revenu familial) (Exception : à moins d'avoir le critère d'autonomie qui ne considère pas la contribution parentale dans des cas particuliers)*
  - *Revenus bruts des parents de l'année précédente (2015)*
  - *Si travailleurs autonomes, revenus nets*
  - *Ligne 199 du rapport d'impôt provincial*

- *LIEU DE RÉSIDENCE: par rapport à la résidence des parents (statut résident ou non-résident : s'il va habiter ou non chez ses parents durant ses études)*

PARAMÈTRES DE CALCUL (suite)

Le calcul de l'aide est en fonction des besoins financiers de l'étudiant. On doit d'abord calculer les besoins financiers pour une année d'études selon l'équation suivante :

Dépenses admises
(Dépenses requises ou montant qu'il a de besoin pour 1 année d'études)

Moins

Contributions (de l'étudiant et des parents)

=

Besoins financiers (l'aide)

PARAMÈTRES DE CALCUL (suite)

Dépenses admises (2 types)

Dépenses mensuelles *:*

Frais de subsistance:

- *Résident (388$/ms X nbr de mois d'études)*
- *Non-résident (828$/ms X de mois d'études)*

Transport en commun si inexistant : 94 $/mois

Dépenses ponctuelles *(autres frais selon la situation de chacun)*

- *Frais scolaires*
- *Frais pour allocation de matériel d'appui (150$)*
- *Frais de transport spéciaux (ex. avion)*
- *Frais d'orthèses visuelles (185$)*
- *Frais médicaux (excédent de 16$ à la RAMQ)*

**Ces montants sont sujets à des modifications d'une année à l'autre.*

PARAMÈTRES DE CALCUL (suite)

Exemple de calcul :

Un étudiant avec contribution parentale, mais qui n'habite pas chez eux, est au cégep durant 9 mois (septembre à mai)

Dépenses admises *: 8 252$*

Frais de subsistance + transport : (9 mois x 882$ non-résident) : 7 452$
Frais scolaires : 800$

Contribution de l'étudiant : 200$

Contribution des parents : 500$

Montant du prêt qui peut être accordé (9 mois X 828$) = 7 452$

Dépenses admises	*– Contributions Étudiants*	*– Contributions parents*	*= Besoins financiers*
8 252$	*200$*	*500$*	*7 552$*

Besoins financiers évalués		*Prêt*		*Bourse*
7 552$	-	***7 452$***	=	***100$***

Aide qu'il recevra : ***7 552$***

QUELLES SONT LES ÉTAPES IMPORTANTES QUE L'ÉTUDIANT DOIT SUIVRE?

- *À partir de la mi-mai 2016 : DEMANDE « Internet » (À remplir le formulaire de demande par l'étudiant et par le ou les parents) : sous la rubrique «Votre dossier en direct»*

- *Après 4-6 semaines : il va recevoir l'AVIS DE CALCUL*

- *À l'entrée scolaire : à récupérer le CERTIFICAT de GARANTIE (Remis par le responsable l'AFE du cégep ou de la FP)*

- *** Aller sans délai dans une institution financière pour le versement de l'aide dans un compte : DÉPÔT DIRECT le 1er de chaque mois*

- ***Septembre et Janvier : CONFIRMATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES OBLIGATOIRES** (il doit confirmer ses revenus, sinon l'aide ne sera pas versée le mois suivant).*

Remboursement des prêts

- *Prêt sans intérêt pendant TOUTE LA DURÉE DES ÉTUDES*

- *Délai de grâce: 6 mois après la fin des études à temps plein (mais intérêts aux frais de l'étudiant)*

- *Début des remboursements : aller à l'institution financière pour prendre entente dès la fin des études (échéancier variable)*

SECTION DES PARENTS : COMMENT FAIRE LA DÉCLARATION?

Pour la demande d'aide 2016-2017 *(du 1er septembre 2016 au 31 août 2017) (le formulaire devrait être disponible en ligne vers la mi-mai 2016). Après que l'étudiant ait fait sa demande, la section des parents (par un ou les deux) doit être remplie.*

Section du formulaire en ligne à remplir par les parents (procédure)

Repérez la section ***Votre dossier en direct*** *(en haut à gauche)*
Sélectionnez la rubrique Mère ou Père selon le cas
Vous devez créer un mot de passe avant de remplir le formulaire (onglet mot de passe.)(Pour cela vous aurez besoin de votre # d'ass. sociale et de votre date de naissance)
Ensuite cliquez sur l'onglet ***Indentification***
Vous devez vous t'identifier (mère, père, assurance sociale et le mot de passe déjà créé)
Cliquez sur l'onglet ***Formulaires Temps plein***
Choisissez l'année d'attribution ***2016-2017***
Dans la section ***Programme de prêts et bourses 2016-2017****, cliquez sur le* ***Déclaration :*** *cliquez ici pour remplir le formulaire.*
Rentrez les informations exigées

Dans ce formulaire de déclaration parentale, vous devez rentrer les informations sur votre identité, coordonnées. Vous devez indiquer l'enfant qui fait la demande d'aide (AFE) et les autres enfants à charge et cocher le groupe A, B ou C dans lequel ils appartiennent. Vous devez déclarer votre revenu brut pour l'année d'imposition 2015 (impôt ligne 199 de ***l'année précédant la demande AFE pour l'automne prochain)***

**** Si les deux parents vivent ensemble chacun doit remplir le formulaire.***